

# LA SIDRA

## DE LA SEMAINE

CHABBAT PARCHAT  
TSAV  
POURIM  
SAMEDI 22 MARS 2008  
15 ADAR II 5768

41<sup>e</sup> année

27

## EDITORIAL

par Haïm NISENBAUM

### Pourim pour notre temps

La joie de Pourim est une réalité et cette réalité est forte, tangible, inébranlable. Il se trouve que nous vivons des temps où de nouveaux Haman sont apparus et que, comme leur lointain ancêtre dans le Livre d'Esther, ils s'affirment prêts à «détruire tous les Juifs, y compris les femmes et les enfants, en un seul jour». Peut-être ignorent-ils encore que l'histoire a déjà trouvé sa conclusion ? Peut-être veulent-ils ne pas savoir que celui qui, en son temps, entreprit ce combat inhumain, sans foi ni morale, en fut la première victime ? Peut-être préfèrent-ils oublier que les rues de Babylone gardèrent longtemps le souvenir de la potence haute de vingt-cinq mètres préparée pour Mordé'haï le Juif et à laquelle Haman lui-même fut pendu avec ses fils, partisans dignes de lui ?

Décidément l'histoire donne parfois l'impression de bégayer. Voici qu'en une période naturellement de pur bonheur, les barbares ont montré leur hideux visage et que se sont découverts ceux pour qui la barbarie n'est rien de pire qu'une option parmi d'autres. Il est toujours difficile à l'homme civilisé de réagir avec justesse à de tels assauts. Passé le sentiment d'horreur et de révolte,

au-delà de l'indispensable réaction sécuritaire et des condamnations attendues, et en particulier alors qu'on se trouve loin du théâtre des violences, que faire ? Serions-nous donc désarmés, réduits à l'indignation rituelle ? Et si Pourim constituait une réponse ?

Car le jour que nous célébrons cette semaine est loin de se limiter à la simple évocation d'un héroïsme passé. Le Baal Chem Tov ne l'a-t-il pas enseigné : «Celui qui lit le Livre d'Esther au passé n'a pas accompli le commandement comme il convient» ? Cette fête est celle du temps présent. Elle nous parle de notre vie. Elle nous dit la dureté de l'exil et l'espoir toujours vivant. Elle nous dit la cruauté de nos ennemis et la victoire éternelle. Et surtout, elle nous fait entendre l'allégresse qui monte comme une réponse à ceux qui voudraient nous voir sortir de l'Histoire. De fait, la joie est sans doute la réponse suprême. Elle brise les barrières, nous entraîne au-delà de nous-mêmes, nous emplit de cette force à laquelle rien ne saurait résister. Il faut la vivre, s'en imprégner dans et par Pourim pour tous les jours qui suivent. Par elle, voici qu'enfin le jour se lève.

## VIVRE AVEC LA PARACHA

Adapté  
d'un discours  
du Rabbi  
de Loubavitch

### Tsav L'autel extérieur

*Rabbi Eléazar donnait toujours une pièce d'argent à un pauvre et seulement alors, il commençait à prier.*

Le Temple de Jérusalem possédait une structure qui correspond à celle de l'être humain. Ses chambres et ses meubles ont leur équivalent dans les différents organes et facultés qui constituent l'homme. Comme le soulignent nos Sages, quand D.ieu dit à Moché : «ils Me feront un Sanctuaire et Je résiderai parmi eux» (Chemot 25:8), Il ne dit pas «Je résiderai en lui» mais «en eux». En d'autres termes, bien que le Temple constituât le lieu central du service de l'homme pour son Créateur, et l'endroit dans le monde où l'essence de la Divinité était la plus perceptible, l'objectif du service du Temple était que l'homme applique la conscience et l'expérience du Divin se dégageant du Lieu Saint dans tous les aspects de sa vie quotidienne. Ainsi, chacun des ustensiles du Temple ainsi que ce qui y était accompli possède son pareil dans la manière dont l'homme régit sa vie et sert son Créateur.

Les services accomplis dans le Temple se rangent en deux grandes catégories : «les services intérieurs» dans le Temple à proprement parler (le Hé'hal) et les «services extérieurs» dans la cour du Temple (la Azara). Au niveau individuel, cela se traduit dans les deux domaines de base du comportement humain : le développement intérieur et spirituel de l'homme et les aspects les plus extérieurs de sa

### Horaires d'entrée et sortie de CHABBAT TSAV

#### PARIS — ILE DE FRANCE

Entrée : 18h 45 • Sortie 19h 53

#### Horaires d'entrée du Chabbat en PROVINCE

Strasbourg	18.24	Bordeaux	18.56	Grenoble	18.31
Lyon	18.35	Toulouse	18.48	Montpellier	18.36
Marseille	18.33	Nice	18.25	Lille	18.44
		Nancy/Metz	18.30		

à partir du dimanche 16 mars 2008

Heure limite du Chema : 10h00 Pose des Téléphones : 6h00  
Fin Kidouch Levana : la nuit du vendredi 21 au samedi 22 mars (15 Adar II) jusqu'à 03h 12



Articles et contenu réalisés par le

**BETH LOUBAVITCH**

8, rue Lamartine - 75009 Paris

Tél : 01 45 26 87 60 - Fax : 01 45 26 24 37

chabad@loubavitch.fr [www.loubavitch.fr](http://www.loubavitch.fr)  
Serveur vocal Le'haïm : 01 44 52 02 52

Association reconnue d'Utilité Publique  
habilitée à recevoir les DONs et les LEGS

Directeur : Rav S. AZIMOV

LA SIDRA

vie, ses efforts pour raffiner son être corporel et son implication avec son prochain et le monde environnant.

## La voie de la flamme

Le sentiment instinctif d'un homme pourrait être qu'il doit se frayer un chemin de l'intérieur vers l'extérieur. D'abord, il se concentrera sur les besoins intérieurs de son âme et seulement après il prêtera attention aux sujets «extérieurs». Etant parvenu à une paix et une perfection intérieures, il se mettra alors à réellement influencer son environnement. «Prends soin du feu qui brûle dans ta cheminée», se dit-il, «avant de te préoccuper d'illuminer l'extérieur».

Mais dans le Temple, les choses marchent dans le sens inverse. Le jour commence par l'allumage du *Mizbéa'h Ha'hitson*, de l'«autel extérieur» qui se tient dans la cour du Temple. En fait, la loi de la Torah va même jusqu'à se demander si l'«autel intérieur» et la *Menorah* (le Candélabre) doivent être allumés à partir des feux qui proviennent de l'«autel extérieur».

La *Menorah* à sept branches représente la sagesse divine de la Torah. L'«autel intérieur» est l'équivalent du raffinement et du perfectionnement que fait l'homme de ses plus hautes facultés spirituelles. Mais la glotonnerie spirituelle n'est pas moins égocentrique que celle qui dévore la matérialité et celui qui se concentre exclusivement sur l'accomplissement et la réalisation de sa propre personne, même dans le sens le plus positif et le plus spirituel, met son Temple intérieur à l'envers.

Il est vrai que plus un homme possède de richesse en lui, plus il peut en donner aux autres. Et il est également vrai que si quelqu'un vient à avoir des manquements en lui, il lui est extrêmement difficile de les rectifier chez autrui. Et pourtant, il est sûr que les besoins d'autrui ne peuvent être ignorés, en attendant que l'on atteigne soi-même la perfection.

Bien plus, il s'avère souvent que donner aux autres permet de s'améliorer soi-même : une idée que l'on se doit de transmettre sera mieux et plus profondément comprise, aider notre ami en situation de crise ouvre pour nous des ressources de foi et de courage qui nous étaient insoupçonnées

à nous-mêmes.

C'est là la leçon implicite dans le fait que la *Menorah* et l'«autel intérieur» étaient allumés à partir du feu qui brûlait dans la cour : aller vers l'autre, l'autre qui est en nous (c'est-à-dire notre personne physique) et l'autre, au sens littéral, celui dont la vie peut être améliorée si on lui apporte de la lumière et de la chaleur. Ces actes altruistes d'illumination allumeront, à leur tour, les «feux des maisons» dans les chambres intérieures de notre propre temple, de façon tangible et définitive. Notre étude de la Torah et notre prière imprèneront notre esprit et notre cœur avec un réel attachement au Tout Puissant.

## L'offrande du pauvre

Les différents types d'offrandes apportées sur l'autel du Sanctuaire et à Jérusalem étaient classés en Sainteté Supérieure et Sainteté Moindre. L'offrande de *Min'ha* (repas) apportée par le pauvre est appelée *Kodech Kadachim* (une Sainteté Supérieure) «semblable à l'offrande expiatoire» du repentant.

Abravanel, le célèbre commentateur espagnol, observe qu'alors que les autres offrandes peuvent être d'une Sainteté Moindre, celles du pauvre, qui donnait en faisant un grand effort et sacrifice de sa personne, sont d'une Sainteté Supérieure. De la même façon, l'expression de la contrition du pécheur repentant, ses remords pour ses mauvaises actions, sont chéris par son Créateur miséricordieux.

La signification de l'offrande réside moins dans sa mesure quantitative que dans le degré d'implication de l'offrant, dans ce qu'il donne de sa propre personne. Le riche qui peut s'adonner à de grands gestes philanthropiques ne doit pas considérer ses frères moins fortunés que lui, d'un air protecteur. Et parallèlement, la mesure pour Dieu étant le cœur, le contributeur modeste ne doit pas jeter un regard dépréciateur sur le fortuné ou se faire gloire de sa propre générosité («si je peux donner cinq euros, il peut en donner dix mille...»). Alors que la valeur négociable des dons généreux n'est pas diminuée par l'orgueil, les petites sommes de charité données avec arrogance n'ont que peu de sens spirituellement ou matériellement.

## Etude du Séfer Hamitsvot du Rambam (Maimonide)

Une étude quotidienne instaurée par le Rabbi pour l'unité du peuple juif

### Dimanche 16 mars - 9 Adar II

**Mitsva positive n° 208** : Il s'agit du commandement qui nous a été enjoint de veiller à la justesse des poids, des balances et des mesures justes et de vérifier minutieusement leur exactitude.

**Mitsva négative n° 271** : C'est l'interdiction qui nous a été faite de tricher dans l'arpentage des terrains, dans les mesures et dans les poids.

**Mitsva négative n° 272** : Il nous est interdit de conserver dans nos maisons des poids et des mesures défectueux, même si nous ne nous en servons pas.

### Lundi 17 mars - 10 Adar II

**Mitsva négative n° 246** : C'est l'interdiction qui nous a été faite de commettre une fraude en ce qui concerne les limites des propriétés, soit de déplacer les bornes se trouvant entre notre terrain et celui du voisin, de manière à pouvoir revendiquer grâce à cette tromperie la propriété d'autrui comme la nôtre.

**Mitsva négative n° 243** : Il est interdit de séquestrer une personne juive.

### Mardi 18 mars - 11 Adar II

**Mitsva négative n° 245** : Il nous est interdit de commettre un brigandage, c'est-à-dire de prendre ouvertement et en usant de la force une chose qui ne nous revient pas.

### Mercredi 19 mars - 12 Adar II

**Mitsva négative n° 247** : Il nous est interdit d'usurper les dettes qui nous incombent, en les retenant ou en refusant de les payer.

### Jeudi 20 mars - 13 Adar II

**Mitsva négative n° 265** : Il nous est interdit de consacrer nos pensées à concevoir des projets visant à nous emparer de ce qui appartient à autrui.

### Vendredi 21 mars - 14 Adar II

**Mitsva négative n° 266** : Il nous est interdit de fixer nos pensées sur ce qui appartient à autrui, au point de les désirer intensément.

### Samedi 22 mars - 15 Adar II

**Mitsva positive n° 194** : Il s'agit du commandement qui nous a été enjoint de rendre en nature un objet volé s'il existe encore en y ajoutant le cinquième de sa valeur ou d'en payer la contrepartie en argent si l'objet a subi une transformation (irréversible).

Retrouvez l'intégralité de l'étude du Séfer Hamitsvot sur notre site [www.loubavitch.fr](http://www.loubavitch.fr) et sur le serveur vocal LEHAIM: 01 44 52 02 52

## Ne l'appellez plus Haman !

Un frisson de terreur parcourut les Juifs qui se trouvaient sur la place du marché: «Le méchant Haman arrive !» murmurèrent, paniqués, les commerçants. En quelques secondes, ils fermèrent leurs boutiques. Les clients comme les marchands se dispersèrent en toute hâte, il n'y avait plus personne au marché !

Nul ne se souvenait plus pourquoi le commissaire de la ville haïssait tant les Juifs mais le fait était là. Par tous les moyens possibles, il leur rendait la vie amère : il leur imposait des taxes exorbitantes, confisquait leurs marchandises. On l'avait surnommé «le méchant Haman», ce qui, paradoxalement exprimait l'espoir qu'il connaîtrait la même fin dramatique que le Haman qui avait projeté d'exterminer le peuple juif en Perse, à l'époque de la reine Esther.

Rav Hillel était le Mohel de la ville. A cause de l'oppressante atmosphère anti-juive qui régnait dans la ville, il ne pouvait exercer son métier – effectuer la circoncision des nouveaux nés – que dans le plus grand secret. Plus d'une fois, malgré ses précautions, on lui avait fait comprendre que les autorités le surveillaient. Pourtant il continuait : ce qu'il faisait était une Mitsva ; amener un enfant juif dans l'alliance d'Avraham notre père était plus important que toutes les menaces à son encontre.

Un jour, le responsable de la synagogue lui avait glissé dans la poche un papier portant simplement une adresse, dans un des quartiers huppés de la ville habités exclusivement par des hauts fonctionnaires. Là, il devait circoncire un

enfant dont il ne connaissait même pas le nom de famille.

Quand il trouva la maison, seul le responsable de la synagogue s'y trouvait. «Sept autres Juifs vont bientôt arriver», lui dit-il. Avec le père de l'enfant, il y aura Minyane, les dix Juifs dont la présence est nécessaire pour cette cérémonie.

Un par un, les invités arrivèrent, le visage inquiet et le cœur battant, de peur d'être dénoncés. «Qui est le maître de maison ?» demanda Rav Hillel. Mais nul ne pouvait lui répondre.

Le matin même, un homme bien habillé s'était soudain approché du responsable de la synagogue et lui avait mis dans la poche un papier avec une adresse et une heure de rendez-vous. Mais tout le reste était un mystère.

Le père arriva, le visage presque complètement masqué par le col de son épais manteau. Ainsi nul ne put le reconnaître. Mais Rav Hillel put l'apercevoir un peu mieux que les autres invités: le visage lui disait quelque chose mais il ne parvenait pas à mettre un nom. La Brit Mila (circoncision) fut exécutée en toute hâte, avec les prières et bénédictions d'usage et le père quitta très vite la pièce en tenant l'enfant.

Le lendemain, Rav Hillel trouva sous sa porte une lettre dont la seule vue le fit trembler. Ce n'était pas la première fois qu'il était ainsi convoqué par les autorités mais cette fois-ci, il eut comme un mauvais pressentiment : «Ils ne me laisseront pas continuer !» pensa-t-il.

Quand il arriva au bâtiment officiel, on le fit entrer immédiatement dans le

bureau du commissaire. Rav Hillel sentait son cœur battre plus fort et tout son corps tremblait. Soudain il réalisa : l'effroyable commissaire était le père de l'enfant ! Apparemment, le commissaire était lui aussi nerveux. Il se racla la gorge plusieurs fois avant de s'adresser à son interlocuteur : «J'ai bien remarqué que vous m'aviez reconnu ! Je vous ai convoqué ici pour

m'assurer que vous ne dévoilerez mon identité à personne. Je vais vous raconter mon histoire : je suis né dans un village isolé. Ma mère était douce et aimante ; par contre, mon père avait un penchant pour la vodka : il devenait alors cruel et violent. Très jeune, je m'enfuis de la maison ; à trois reprises, je fus pris de remords et écrivis une lettre à mon père pour m'excuser mais il ne m'a jamais répondu. Ceci a contribué à m'éloigner du judaïsme et à l'abandonner complètement.

Et durant des années et des années, j'en ai voulu à tous les Juifs.

Après mon service militaire obligatoire, j'ai voulu continuer l'armée et j'ai avancé en grade jusqu'à ma fonction actuelle. Il y a deux ans, je me suis marié et ce n'est qu'après que j'ai découvert que ma femme était juive elle aussi. Au moment de son premier accouchement, le travail fut extrêmement pénible. Sa vie était vraiment en danger : elle m'a alors fait promettre que, si c'était un garçon, je trouverais un Mohel pour le circoncire. J'ai promis et tout à coup la naissance s'est produit tout naturellement. C'était un garçon.

Hier, quand j'ai constaté combien vous étiez prêt à mettre votre vie en danger pour un inconnu, quelque chose s'est mis à vibrer en moi. Je ne peux plus justifier ma conduite haineuse vis-à-vis de ceux que je dois bien appeler mes coreligionnaires, les Juifs.

Petit à petit, les Juifs de la ville remarquèrent un changement d'attitude de la part du commissaire. Il semblait avoir perdu sa morgue et sa hargne, il marchait normalement sans tenter de s'imposer par l'arrogance et la violence.

Un Pourim, on apprit que le commissaire était mort subitement. Si cela était arrivé quelques années plus tôt, les Juifs auraient célébré l'événement. Mais maintenant, ils se contentèrent de hocher la tête. Depuis longtemps on ne l'avait plus appelé Haman.

Seul Rav Hillel versa une larme...

*L'Chaim*  
traduit par Feiga Lubecki

### ETINCELLES DE MACHIA'H

#### Juste un bouton à presser

Maïmonide nous enseigne qu'un seul homme, par un seul acte, a le pouvoir d'amener «le salut et la délivrance» au monde entier.

En notre temps, nous le voyons concrètement : n'importe qui, même un enfant, par une petite action, peut presser un bouton et causer un changement considérable dans le monde. Combien plus est-il donc vrai que, par une seule action – presser le bon bouton – pour accomplir la volonté de D.ieu, nous pouvons changer le monde et y amener la Délivrance !

(d'après un commentaire du Rabbi de Loubavitch  
10 Chevat 5746) H.N.

# LE COIN DE LA HALA'HA

## Qu'est-ce que le 'Hamets ?

Durant Pessa'h, on n'a le droit ni de posséder ni de consommer du 'Hamets. Il faudra donc, avant le vendredi 18 avril 2008, se débarrasser de tout aliment à base de céréale fermentée comme par exemple : le pain, les céréales, les pâtes, les gâteaux, certains alcools, médicaments et produits d'hygiène. C'est pourquoi on a coutume de bien nettoyer la maison, le magasin, le bureau, la voiture etc. avant Pessa'h, afin d'éliminer toutes les miettes.

Pour éviter de posséder, même involontairement du 'Hamets à Pessa'h, on remplira une procuration de vente, qu'on remettra à un rabbin compétent. Celui-ci se chargera alors de vendre tout le 'Hamets à un non-Juif. Cette procuration de vente peut être apportée au rabbin ou lui être envoyée par courrier, fax ou Internet et devra lui parvenir au plus tard la veille de Pessa'h, cette année jeudi 17 avril 2008.

Il n'est pas nécessaire d'avoir terminé tout son ménage pour dresser la liste de ce qu'on envisage de vendre.

Durant tout Pessa'h, on mettra de côté dans des placards fermés à clé tout le 'Hamets et la vaisselle 'Hamets que l'on n'utilisera pas durant Pessa'h mais qu'on pourra «récupérer» une heure après la fête qui se termine dimanche soir 27 avril 2008 à 21h 54 (horaires valables pour Paris et sa région).

F. L.



SOUS LE CONTRÔLE DU BETH-DIN DE PARIS

Service livraison

**01 43 07 83 20**

**PIZZAS**

**SUSHIS**

75/79 Bd Soult  
75012 Paris

## STOCK PREMIUM

spécial communautaire

### SPECIALISTE EN COSTUMES DE GRANDES MARQUES

Show Room de 400 M<sup>2</sup> Hommes & Femmes

Une multitude d'offres...

**Costume + Chemise + Cravate = 99 € l'ensemble**

Près de 10.000 pièces de Grandes Marques à prix d'entrepôt

Cuir - Jeans - Costumes - Chemises - Chaussures - Pulls - Maille - Accessoires...

**Païement en 3 fois sans frais**

**25, RUE Richard Lenoir - 75011 Paris**  
(M° Voltaire - Près de la Place Léon Blum)

Ouvert le dimanche de 10h à 20h - Tél: 01 43 67 51 95

# O'you

Restaurant  
Gastronomie Traditionnelle Française

Cacher Beth-Din de Paris

*Service  
voiturier*



**164 Av Daumesnil - 75012 Paris**

**Tél: 01 43 07 68 97**

*Millefeuilles de rouget  
à la tapenade d'olives noires et le  
traditionnel tournedos Rossini*

Notre SPECIALITE :  
**BAIL 3/6/9**

### BUREAUX, BOUTIQUES et ENTREPOTS

Guil SHEMTOV et son équipe  
vous proposent :

- Trouver votre siège de société
- Remplir vos bureaux vacants
- Gérer vos biens immobiliers



**Guil SHEMTOV**

06.62.42.99.55

Fax : 01.70.79.03.63

shemtov@univers-immo.fr

FABRICANT VENTE DIRECTE

## LAMY LITERIE

DÉPOSITAIRE DE GRANDES MARQUES: EPEDA, TRECA, DUNLOPILLO, MERINOS, SIMMONS



MATÉLAS GARANTIS  
SANS CHAÎNETZ

**Matelas - Sommiers  
Banquettes - Clic-clac  
Lits Gigognes  
Lits électriques**

**Système d'assemblage exclusif**

Jusqu'à  
**50% moins cher,**  
que leurs  
équivalents griffés

Ouvert du  
Dim. au Vend.  
Fermé le Samedi

**01 47 00 73 55**

3, rue du Commandant Lamy - 75011 Paris  
Métro: Voltaire ou Bastille

[www.lamyliterie.fr](http://www.lamyliterie.fr)

Pour tout achat, nous vous offrons une couette !!



**VIVRE LA TORAH**

magazine audiovisuel du Rabbi de Loubavitch en français

renseignements : 01 46 83 44 85  
[jemmedia@gmail.com](mailto:jemmedia@gmail.com)





SOUS LE CONTRÔLE DU BETH-DIN DE PARIS

*Terrasse et service voiturier*



## Spécialités italiennes

2 salles pouvant accueillir  
jusqu'à 100 couverts

**158 Av. Daumesnil**

**75012 Paris**

**Tél. : 01 43 47 18 68**

Service continu de 12h à 23h

**Spécial Pourim:**  
Lecture de la Meguila vendredi 21 mars  
à 13h et 15h

**yunpana** 17<sup>e</sup> année

Restaurateur asiatique

**Livraison gratuite**

**01 43 79 93 67**

**NOUVEAU**

**yunpana**

**TRAITEUR**

Attention : ce feuillet ne peut pas être transporté dans le domaine public pendant le Chabbat.

		Jeudi	Vendredi
1	<b>Chez M. et Mme Lévi ASSERAF</b> 5, rue Volney 75002 Paris		10h à 17h TLH
	<b>Restaurant BANHAI</b> 66, rue Jean Jacques Rousseaux		14h
2	<b>Chez M. et Mme Yossef MERGUI</b> 112, rue Rambuteau 75001 Paris	21h	
	<b>BETH LOUBAVITCH</b> 6, rue de la Bourse (M <sup>e</sup> Bourse ou Richelieu Drouot)	20h 21h	8h - 9h - 12h 13h - 14h - 17h
3	<b>Magasin YOG'</b> 25 Rue de Clerly		12h30
	<b>Restaurant Lev Pizza</b> 26 Passage du Ponceau		12h30 13h30
4	<b>Sushi West</b> 10, rue de Bretagne	19h50	
	<b>Mairie du 3<sup>e</sup></b> : 2, rue Eugène Spuller (salle de Mariage)		11h - 12h
5	<b>Synagogue</b> 17, rue des Rosiers (M <sup>e</sup> St Paul)	20h 21h30	9h à 17h TLH
	<b>Pizza Matana</b> 30 Rue Broca	20h	12h30 - 13h30
6	<b>Salad' Cafe</b> 10 Rue Toullier	20h	12h15 - 13h 13h45
	<b>Chez M. et Mme B. APLEBAUM</b> 6, rue Cassette Code: 98614	22h45	
7	<b>Centre Edmond Fleg</b> 8 bis, rue de l'Eperon	20h	7h40 - 8h30 - 11h 12h15 - 13h de 13h30 à 17h30 TLH
	<b>Salle ADYAR</b> : Sq. Rapp (au niveau du 33 av Rapp)	19h45 20h30	
8	<b>Chez M. et Mme Y. MERGUI</b> 3, rue Buenos Aires (RER Champs de Mars)	22h	9h - 11h 12h - 17h
	<b>E.E.I.F</b> 27, avenue de Segur		10h
9	<b>BETH LOUBAVITCH</b> 122, av. des Champs-Élysées RDC sur cour - code après 19h: 13A82	20h - 21h 22h	de 8h à 17h toutes les heures
	<b>Chez M. et Mme KULSKI</b> 40, rue de la Bienfaisance Code: 7483 (Et:2)	20h	17h30
10	<b>Chez M. et Mme KULSKI</b> 27, rue St Pétersbourg - Code 0642 1Et.	22h	13h
	<b>BETH LOUBAVITCH</b> 8, rue Lamartine (M <sup>e</sup> Cadet)	19h50	8h30 de 9h à 17h TLH
11	<b>Le Grand Hotel</b> 2, rue Scribe	19h30	
	<b>BRIT CHALOM</b> 18, rue St Lazare	19h45	8h
12	<b>BETH LOUBAVITCH</b> 8, rue Legouvé (M <sup>e</sup> Jacques Bonsergent)	20h - 22h	8h - 13h 16h - 17h30
	<b>Chez M. et Mme E. ARNAUVE</b> 5 bis, rue Moufle - 01 48 05 08 82	22h30	13h
13	<b>SYNAGOGUE</b> 37, rue des Trois-Bornes	19h50	7h30 - 10h30
	<b>SYNAGOGUE</b> 84-86, rue de la Roquette	19h50 21h30	13h
14	<b>AGE INTER SERVICE</b> 3, rue des boulets	21h30	10h - 11h30 13h - 14h30 - 16h
	<b>Chez M. et Mme Y. MARTINEZ</b> 46, bd de Reuilly (M <sup>e</sup> Daumesnil) Asc: 4621 Et: 5	22h30 23h30	17h
15	<b>SYNAGOGUE</b> 106 Av. du Gal Michel Bizot	19h45	7h40
	<b>SYNAGOGUE</b> 12 Cité Moyner (M <sup>e</sup> Montgallet)	19h45	7h40
16	<b>Chez M. et Mme I. ALTABE</b> 14 Bd. de la Guyane (Et: 1)	23h30	8h45
	<b>Faculté de Médecine</b> : 27 rue Chaligny - Et: 1		12h45
17	<b>La Stella</b> : 158, avenue Daumesnil		13h - 15h
	<b>BETH LOUBAVITCH - BERCY</b> 18, bd Vincent Auriol (M <sup>e</sup> Quai de la Gare)	19h45 21h - 23h	7h30 - 8h - 10h 12h - 13h 14h 16h - 17h30
18	<b>BETH LOUBAVITCH</b> 2, rue Paulin Enfer	19h50 21h - 22h	de 9h à 17h TLH
	<b>Chez M. et Mme M. SUDRY</b> 125, bd Brune (Code 54282 int 28)	19h50 21h	16h
19	<b>Synagogue OHR HA'HAIM</b> 223, rue Vercingétorix (M <sup>e</sup> Pte de Vanves)	19h40	7h15 - 9h 11h - 12h
	<b>BETH LOUBAVITCH</b> 32, rue des Bergers (M <sup>e</sup> Charles Michel)	20h 22h	8h - 10h - 12h 13h - 14h - 17h
20	<b>SYNAGOGUE</b> 14, rue Chasseloup Laubat (M <sup>e</sup> Cambonne)	19h50	12h - 13h 14h - 17h
	<b>BETH LOUBAVITCH</b> 4, rue Girodet		13h
21	<b>BETH LOUBAVITCH</b> 9 Rue Lekain		7h30 - 9h à 17h TLH
	<b>TORAH HAIM</b> 4, rue Girodet	19h50 21h	13h
22	<b>Université Dauphine</b>		12h
	<b>Chez M. et Mme Y. ELMKIES</b> 2, rue St Marceaux (M <sup>e</sup> Péreire)	20h	

		Jeudi	Vendredi
23	<b>SYNAGOGUE KI TOV</b> 9, rue Jacques Ibert	19h50 22h	8h - 10h - 12h 14h - 16h - 17h30
	<b>SYNAGOGUE FCMZ</b> 10 rue Barge (M <sup>e</sup> Courcelles)	19h45 21h	7h30 - 8h45 10h45 - 12h45
24	<b>PAPY YODA</b> : 1 Rue Saussure		13h
	<b>Ecole</b> 1 Rue des Dardanelles	20h - 21h	
25	<b>BETH LOUBAVITCH</b> 8, rue du Marché Ordener (M <sup>e</sup> Guy Môquet)	19h50 22h	8h30 - 10h - 13h 14h - 17h30
	<b>Chez M. et Mme H. BELLITY</b> 234, rue Championnet (M <sup>e</sup> G. Môquet)	21h	
26	<b>SYNAGOGUE</b> 13, rue Ste Isaure	19h50	8h
	<b>Galerie 102</b> : 236, rue Championnet		16h
27	<b>BETH 'HAYA MOUCHKA</b> 47/51, rue Petit (M <sup>e</sup> Ourcq)	19h50 21h - 22h	7h45 - 9h30 à 17h30 TLH
	<b>BETH LOUBAVITCH</b> 59, avenue de Flandre (M <sup>e</sup> Riquet)	20h - 21h 21h45 22h30 - 23h	7h30 - 8h30 de 9h à 17h TLH 17h30
28	<b>BETH LOUBAVITCH</b> 53, rue Compans (M <sup>e</sup> Place des Fêtes)	19h50 - 21h30 22h30	8h45 de 10h à 17h TLH
	<b>BETH LOUBAVITCH</b> 74, av Simon Bolivar (M <sup>e</sup> Colonel Fabien)	20h	9h30 - 12h 14h
29	<b>BETH LOUBAVITCH</b> 93, rue des Orteaux (M <sup>e</sup> Pte de Montreuil)	20h - 21h 22h	8h - 10h - 11h - 12h 13h - 16h - 17h
	<b>BETH LOUBAVITCH</b> 82, rue des Couronnes (M <sup>e</sup> Couronnes)	19h50	9h - 12h
30	<b>HEI'HAL MENA'HEM</b> 110, Blvd de Ménilmontant (M <sup>e</sup> Ménilmontant)	19h45 21h30	8h30 - 9h30 11h
	<b>Chez Mr et Mme Aharif</b> : 30 Rue de la Mare	21h	
31	<b>MEAUX</b> SYNAGOGUE - 11, rue Paul Barennes	20h	9h - 11h30
	<b>PONTAULT COMBAULT</b> BETH LOUBAVITCH : 55 av des Lilas	19h45 21h - 22h	8h15
32	<b>EMERAINVILLE</b> France Gift		15h30
	<b>COLLEGIENS</b> C.C. Bay 2-XX'Elles		13h30
33	<b>PRINGY</b> Club Auto ??		06 03 40 25 18
	<b>BUSSY ST GEORGE</b> Pharmacie Gare		06 03 40 25 18
34	<b>LA CELLE ST CLOUD</b> SYNAGOGUE 1, av. de l'Etang	19h45 21h30	8h30 - 12h 17h30
	<b>Chez M. et Mme M. ALLOUCHE</b> : 31 Av. de l'Etang	22h	
35	<b>MAISONS LAFFITTE</b> SYNAGOGUE 1 rue Gros Murger	19h50	7h - 13h
	<b>POISSY</b> SYNAGOGUE 12, rue Laurence Caroline	20h	8h - 17h30
36	<b>SARTROUVILLE</b> SYNAGOGUE 11, rue de Stalingrad	19h50	8h - 12h
	<b>ST GERMAIN EN LAYE</b> BETH LOUBAVITCH 12 ter Av Carnot	20h 22h	8h - 13h 17h
37	<b>VERSAILLES</b> SYNAGOGUE 10, rue Albert Joly	19h50	7h - 10h 12h
	<b>Chez M. et Mme E. COHEN</b> 93, rue des Chantiers		17h30
38	<b>VELIZY</b> C. Commer. Vélizy 2 Magasin McDouglas		14h30
	<b>LE CHESNAY</b> Salons : 39, rue de Versailles	20h30	
39	<b>MONTIGNY-LE-BRETONNEUX</b> 48 Rue Jean Cocteau	20h	7h30 - 13h 17h30
	<b>ATHIS MONS</b> SYNAGOGUE 28, av. J.P. Besnard	19h45	7h30
40	<b>ANTONY</b> Misaada : 81, av. du Pdt Kennedy	19h50 22h30	de 11h à 17h TLH
	<b>Chez M. et Mme M.M. JOURNO</b> 17, rue Ferdinand Buisson	21h45	12h30 17h30
41	<b>MASSY</b> BETH HABAD 56 Ôtr, rue de Longjumeau	20h	10h
	<b>S. GENEVIEVE DES BOIS</b> ACIGE : 14/15, allée Léo Ferré	20h	8h
42	<b>SAVIGNY SUR ORGE</b> SYNAGOGUE 1, av de l' Armée Leclerc	19h50 22h30	8h - 11h
	<b>BOIS-COLOMBES</b> Chez M. et Mme S. Gershovitz 78 Rue Victor Hugo	20h 22h	12h30 17h15
43	<b>BOULOGNE</b> BETH LOUBAVITCH 9, rue des Longs Prés	19h50 20h45	7h30 - 13h 17h30
	<b>BOURG LA REINE</b> BETH LOUBAVITCH	19h50	12h30

		Jeudi	Vendredi
44	<b>CLAMART</b> Chez M. et Mme Y. Chiche 11, rue Albert Neuvue		13h15
	<b>Clichy La Garenne</b> SYNAGOGUE ACIP 26, rue Mozart	19h50 21h15	7h45 9h30
45	<b>COURBEVOIE</b> BETH LOUBAVITCH 47, rue de l'Alma	20h - 22h	7h30 - 11h 13h - 17h30
	<b>ISSY LES MOULINEAUX</b> SYNAGOGUE 72, bd Gallieni	19h50	7h30
46	<b>LEVALLOIS PERRET</b> BETH LOUBAVITCH 129, rue Ed. Vaillant	20h 21h	8h - 12h30 17h30
	<b>LA DEFENSE</b> BETH LOUBAVITCH 82, passage de La Coupole	19h50	8h30 - 9h15 12h - 13h 14h - 16h
47	<b>LA DEFENSE 6: JANN'S</b> 85 passage de la Coupole		15h15
	<b>GENNEVILLIERS</b> Centre Com' : 82 rue du Père C. Gilbert		13h45
48	<b>MONTRouEU</b> BETH LOUBAVITCH 4, rue René Barthélémy	19h50	de 7h30 à 17h30 TLH
	<b>MALAKOFF</b> Faculté de droit		12h
49	<b>CHATILLON</b> SALLE MAISON BLANCHE face Darty Chatillons	19h50 - 20h30 21h30 - 22h	
	<b>NANTERRE Université Local U.E.J.F</b>		13h
50	<b>NEUILLY SUR SEINE</b> SYNAGOGUE 12, rue Ancelle (M <sup>e</sup> les Sablons)	19h50 21h - 22h	de 8h à 17h TLH
	<b>RUEIL MALMAISON</b> SYNAGOGUE 6, rue René Cassin	19h50	8h30
51	<b>Chez Mr et Mme Touboul</b> 1, rue Marcel Pagnol		12h30
	<b>Magasin l'Art de Voir</b> - Place de l'Europe		9h
52	<b>SCEAUX</b> BETH LOUBAVITCH - 27 Av. Jules Guesdès	20h30	
	<b>ST CLOUD</b> Chez M. et Mme M. ZEKRI 27, rue Dailly bat B (Code 1949 Et: 4)	21h30	16h30 17h30
53	<b>SURESNES</b> SYNAGOGUE 10, rue Ledru Rollin	20h 22h	7h30 - 12h30 17h30
	<b>SEVRES</b> Chez Mr et Mme FRAENKEL 9, rue Gde Rue	21h30	7h30 - 12h30 17h30
54	<b>SYNAGOGUE</b> 92, rue Grande Rue	20h	12h
	<b>AUBERVILLIERS</b> BETH HABAD CHNEOR 17-23, rue Clos Bénard	19h50-20h30 21h15	de 8h à 17h30 TL 1/2 H
55	<b>SYNAGOGUE</b> BETH BINYAMIN 28 Rue Paul Verlaine	20h	8h
	<b>BAGNOLET</b> Chez M. et Mme ZAOUJ 3, rue Sesto Fiorentino - Et: 3		16h - 17h 17h30
56	<b>Chez M. et Mme ZEITOUN</b> 72, rue Hoche	20h - 21h	9h30
	<b>SYNAGOGUE</b> 28 Rue Jules Ferry	20h	8h - 10h30 - 12h30 - 17h30
57	<b>BOBIGNY</b> Restaurant DARYL 2, av. H. Barbusse		12h 13h45
	<b>BONDY</b> SYNAGOGUE 28, rue de la Villageoise	19h50 21h	8h15 10h15
58	<b>Chez Mr et Mme Ben-Nephtali</b> 156 Av. Henri Barbusse	22h15	13h15
	<b>EPINAY SUR SEINE</b> BETH LOUBAVITCH 26, rue Victor Hugo	20h 21h	9h - 10h30 15h - 17h
59	<b>Hyper Cacher</b> 52, rue de Paris		12h
	<b>LES LILAS</b> SYNAGOGUE 14, rue de la croix de l'Epinette	19h45 20h45	8h - 9h - 12h 13h - 17h
60	<b>NOISY LE GRAND</b> BETH LOUBAVITCH 166, rue Pierre Brossollette	20h 21h	8h 14h
	<b>MONTREUIL</b> SYNAGOGUE FIM 113, av. Parmentier	19h45	7h45 - 9h30 12h - 14h - 16h
61	<b>PANTIN</b> SYNAGOGUE 6, Rue Gambetta	19h50 21h	7h45 - 9h
	<b>Delice de Yaffo</b> : 189, av. Jean Lolive		12h30
62	<b>SYNAGOGUE</b> 12 Route de Noisy	19h50	7h30
	<b>PIERREFITTE</b> SYNAGOGUE 49, boulevard Pasteur	19h50 20h50	10h
63	<b>PRE ST GERVAIS</b> Synagogue 7, av. du Belvédère	19h45	7h15 - 12h15 17h15
	<b>ROSNY SOUS BOIS</b> TOUR EUROPA GROUPE IMC 5 Rue de Lisbonne		11h15
64	<b>ROMAINVILLE</b> BETH LOUBAVITCH 18, rue Alexandre Dumas	20h15 22h	8h15 - 12h 16h30

93	ST OUEN SYNAGOGUE 10, rue Mariton	20h	7h - 12h30
	VILLEPINTE SYNAGOGUE 1, Place Condorcet	19h50 21h	7h30
94	ALFORTVILLE SYNAGOGUE 1, rue blanche	19h50 22h	7h30 - 13h
	BONNEUIL BETH LOUBAVITCH 57, rue George Ferrand	19h50 21h30	9h30 - 12h 17h
	BRY-SUR-MARNE Renseignements: 01 48 82 77 24	19h50 21h	10h - 12h30 17h30
	CHARENTON LE PONT Avenue du Mal de Lattre de Tassigny		12h30
	CHOISY LE ROI BETH LOUBAVITCH 3 ter, rue de Verdun	20h - 22h	9h30 - 12h 17h
	CRETEIL BETH HABAD 21, rue des Refugniks	20h15 21h30	8h30 - 12h 17h
	Chez Mr et Mme Taieb 6 rue Jean Rostand		17h30
	Chez Pizza Kash 15, Esplanade des Abyemes	21h30 22h30	de 11h30 à 17h30 TLH
	Chez M. et Mme M. MERGUI 136, av Laferrière	21h15	14h - 17h15
	FONTENAY SOUS BOIS Beth Mena'hem 12, rue Emile Zola	20h - 21h	8h - 9h - 10h 16h - 17h30
94	Synagogue Beth Chalom 79, boulevard Verdun	20h	8h15 - 11h
	LA VARENNE ST HILAIRE Centre Hillel: 30 Rue St. Hilaire	19h45	7h45 - 13h 14h - 17h30
	MAISONS ALFORT SYNAGOGUE 92-94 Av. Victor Hugo	19h45	12h30 - 15h
	NOGENT SUR MARNE 17, av de Joinville	20h	7h45 - 13h
	VILLIERS SUR MARNE BETH LOUBAVITCH 16 Av. Andre Rouy		8h - 10h 12h
94	Chez M. et Mme M. MERGUI 11 bld Georges Méliès	20h	
	VILLENEUVE ST GEORGES SYNAGOGUE 3, rue Berthelot	19h50	17h
	SYNAGOGUE 12, rue Berthelot		8h - 17h30
95	MONTMORENCY CCIVM 9 Rue de Pontoise	19h50 22h	8h - 13h30 17h
	SARCELLES BETH LOUBAVITCH 43, av. du 8 Mai 45	20h 21h30 22h30	de 9h à 17h TLH & 17h30
	ST BRICE BETH LOUBAVITCH C. Com. des Vergers	19h50 20h50	9h - 10h 11h - 12h
	Central Mazone 36, bd Albert Camus		13h
	ST OUEN L'AUMONE SYNAGOGUE 9, rue de Chennevières	19h50	8h

**BULLETIN D'ABONNEMENT A LA SIDRA DE LA SEMAINE**

à retourner au Beth Loubavitch 8, rue Lamartine - 75009 Paris

NOM : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Code Postal : ..... Ville : .....

Ci-joint mon règlement annuel d'un montant de :

30€ pour la France  35€ pour l'Union Européenne

50€ pour les autres pays  50€ abonnement de soutien

Comme chaque année,  
le Beth Loubavitch est à votre disposition  
pour procéder gracieusement à la

**LECTURE DE LA  
MEGUILAT ESTHER**

auprès des personnes âgées,  
malades, hospitalisées ou autres...

*N'attendez pas la dernière minute,  
contactez le Beth Loubavitch au 01 45 26 87 60*



**POURIM 5768**

**CAMPAGNE DES MICHLOA'H MANOT**

Comme chaque année,  
le Beth Loubavitch  
distribue gracieusement  
**50.000 paquets**  
à toute la communauté.  
Participez avec nous  
à cette grande Mitsva

*Un reçu CERFA d'utilité publique  
vous sera adressé*

Oui, j'offre ..... paquets  
d'une valeur de **0,70 €**

par un chèque de ..... €

à adresser à **Beth Loubavitch**

"Campagne de Pourim"

8, rue Lamartine - 75009 Paris

**Des cours de Torah  
dans votre quartier!**

Des cours ont lieu près de chez vous,  
partout à Paris et en Région Parisienne.  
Consultez la liste de ces cours sur le site

**www.loubavitch.fr**

également sur le site

- ⌘ La Sidra de la semaine
- ⌘ Discours hassidiques
- ⌘ L'étude quotidienne du Rambam
- ⌘ Hayom Yom
- ⌘ Cours audio du Tanya du jour
- ⌘ Séfer Hamitsvot
- ⌘ Un magazine hebdomadaire
- ⌘ Les horaires de Chabbat
- ⌘ Des informations pratiques
- ⌘ Un calendrier perpétuel
- ⌘ Votre anniversaire juif
- ⌘ La liste des Mikvé
- ⌘ Chir Lamaalot

et bien sûr !!

**le tableau récapitulatif des horaires de  
lecture de la Meguila sur Paris et sa région**